



Commune  
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING  
03 87 99 15 20  
03 87 99 21 85  
mairiealsting@rtvc.fr

## ARRETE MUNICIPAL

n° 28/2019

portant réglementation de la circulation routière

### **Le Maire de la commune d'ALSTING**

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** - En raison de travaux de branchement gaz, prévus du lundi 02 septembre au vendredi 11 octobre 2019, au 8 rue de la Montagne, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société WETP WAGNER Environnement de Woustviller, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

**Article 2** - Pour l'exécution des travaux susvisés, la circulation, entre les immeubles n°2 et n° 20 rue de la Montagne, se fera alternativement par demi-largeur de chaussée, soit au moyen de feux tricolores, soit de manière manuelle, pour la durée des travaux du 02 septembre au 11 octobre prochain. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**Article 3** - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

**Article 4** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Mme. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 13 août 2019

Le Maire, HEHN Jean-Claude

*Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué :*

